

**Inscriptions aux concours externes, internes, troisièmes concours et recrutements réservés des personnels enseignants des premier et second degrés, des conseillers principaux d'éducation (CPE) et des conseillers d'orientation psychologues (COP)
Session 2016**

La note de service publiée au [Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 23 du 4 juin 2015](#) précise les modalités d'organisation des concours statutaires et des recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues ouverts au titre de la session de 2016, ainsi que le **calendrier des épreuves écrites d'admissibilité**.

Elle concerne également les concours correspondants pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

PERIODE D'INSCRIPTION :

Du jeudi 10 septembre 2015 (12 h), au jeudi 15 octobre 2015 (17 h) pour les concours suivants :

Concours statutaires 1^{er} degré

- Concours externe de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) et concours externe correspondant de maîtres de l'enseignement du 1^{er} degré privé sous contrat
- CRPE 3^{ème} concours public
- CRPE public spécial en langue régionale (breton)

Concours statutaires 2nd degré

- Agrégation externe
- Agrégation interne et concours interne correspondant de l'enseignement privé
- Concours externes et internes et concours externes et internes correspondants de l'enseignement privés sous contrat du CAPES, du CAPET, du CAPEPS et du CAPLP
- Troisième concours du CAPES et troisième concours correspondant de l'enseignement privé sous contrat
- Concours externe et interne de CPE
- Concours externe et interne de COP

Recrutements réservés

- Examen professionnalisé d'accès au corps des Professeurs des Écoles (privé)
- Concours réservés du CAPES, du CAPET, du CAPEPS (public et privé)
- Examen professionnalisé d'accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel (public et privé)
- Concours réservé de CPE
- Concours réservé de COP

SITE D'INSCRIPTION :

L'inscription s'effectue par Internet, dans les délais mentionnés ci-dessus, en une phase unique d'inscription et de validation.

Les candidats accèdent au service d'inscription aux adresses suivantes :

Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles :

<http://www.education.gouv.fr/siac1>

Pour les concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

Tous les renseignements utiles pour **vous informer, vous préparer, consulter le guide concours, accéder aux résultats**, sont en ligne sur les sites ministériels ci-dessus.